

 Maîtrise d'ouvrage EUROPEAN HOMES 278 10-12, Place Vendôme 75001 PARIS Tél : 01.44.50.13.13 Fax : 01.44.50.13.00	 Maîtrise d'œuvre d'exécution INTERNATIONAL CONSTRUCTIONS 10-12, Place Vendôme 75001 PARIS Tél : 01.44.50.13.13 Fax : 01.44.50.13.00

QUEVERT
Le Clos Verde

Logements intermédiaires

NOTICE DESCRIPTIVE
VENTE VEFA
ARTICLE 18 DU DECRET 671166
DU 22 DECEMBRE 1967, JO DU 29 JUNI 1968
ARRETE AU 22 DECEMBRE 1968

Indice	Libellé	Date
0	Emission initiale	21/04/2023
ENTITE EMETTRICE EUROPEAN HOMES 278 10 – 12, Place Vendôme 75001 PARIS	Etabli par : Visa : Vérifié par : Visa :	Approuvé Techniquement par : Date : Visa : Validé projet par : Date : Visa :

Numérotation	Nom du fichier	Echelle
	Notice descriptive Villas Jardins Acc Sw	NEANT

**NOTICE DESCRIPTIVE
QUEVERT / Le Clos Verde**

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.....	6
1.1	INFRASTRUCTURE.....	6
1.1.1	<i>Fouilles.....</i>	6
1.1.2	<i>Fondations.....</i>	6
1.2	MURS ET OSSATURE.....	6
1.2.1	<i>Murs du sous-sol.....</i>	6
1.2.2	<i>Murs de façades (aux divers niveaux).....</i>	6
1.2.3	<i>Murs pignons.....</i>	6
1.2.4	<i>Murs mitoyens.....</i>	6
1.2.5	<i>Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs).....</i>	6
1.2.6	<i>Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends).....</i>	7
1.2.7	<i>Murs ou cloisons séparatifs.....</i>	7
1.3	PLANCHERS.....	7
1.3.1	<i>Planchers sur étage courant.....</i>	7
1.3.2	<i>Planchers sous terrasse.....</i>	7
1.3.3	<i>Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés.....</i>	7
1.3.4	<i>Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.....</i>	7
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	7
1.4.1	<i>Entre pièces principales.....</i>	7
1.4.2	<i>Entre pièces principales et pièces de service.....</i>	7
1.5	ESCALIERS.....	7
1.5.1	<i>Escaliers.....</i>	7
1.5.2	<i>Escaliers de secours.....</i>	7
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	7
1.6.1	<i>Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.....</i>	7
1.6.2	<i>Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.....</i>	7
1.6.3	<i>Conduits d'air frais.....</i>	8
1.6.4	<i>Conduits de fumée de chaufferie.....</i>	8
1.6.5	<i>Ventilation haute de chaufferie.....</i>	8
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.7.1	<i>Chutes d'eaux pluviales.....</i>	8
1.7.2	<i>Chutes d'eaux usées.....</i>	8
1.7.3	<i>Canalisations en sous-sol.....</i>	8
1.7.4	<i>Branchements aux égouts.....</i>	8
1.8	TOITURES.....	8
1.8.1	<i>Charpente, couverture et accessoires.....</i>	8
1.8.2	<i>Etanchéité et accessoires.....</i>	8
1.8.3	<i>Souches de cheminées, ventilations et conduits divers.....</i>	8
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	9
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	9
2.1.1	<i>Sols et plinthes des pièces principales.....</i>	9
2.1.2	<i>Sols et plinthes des pièces de service.....</i>	9
2.1.3	<i>Sols des balcons, loggias et séchoirs.....</i>	9
2.2	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	9
2.2.1	<i>Revetements muraux des pièces de service.....</i>	9
2.2.2	<i>Revetements muraux dans autres pièces.....</i>	9
2.3	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).....	9
2.3.1	<i>Plafonds des pièces intérieures.....</i>	9
2.3.2	<i>Plafonds des séchoirs à l'air libre.....</i>	9
2.3.3	<i>Plafonds des loggias.....</i>	9
2.3.4	<i>Sous face des balcons.....</i>	9
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES.....	10

<p>NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde</p>
--

2.4.1	<i>Menuiseries extérieures des pièces principales.....</i>	10
2.4.2	<i>Menuiseries extérieures des pièces de service.....</i>	10
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE	10
2.5.1	<i>Pièces principales</i>	10
2.5.2	<i>Pièces de service</i>	10
2.6	MENUISERIES INTERIEURES	10
2.6.1	<i>Huisserie et bâtis.....</i>	10
2.6.2	<i>Portes intérieures</i>	10
2.6.3	<i>Impostes en menuiseries.....</i>	10
2.6.4	<i>Portes palières.....</i>	10
2.6.5	<i>Portes de placards.....</i>	10
2.6.6	<i>Portes de locaux de rangement</i>	11
2.6.7	<i>Moultures et habillages</i>	11
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	11
2.7.1	<i>Garde-corps et barre d'appuis.....</i>	11
2.7.2	<i>Grilles de protection des baies.....</i>	11
2.7.3	<i>Ouvrages divers.....</i>	11
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURE	11
2.8.1	<i>Peintures extérieures et vernis</i>	11
2.8.2	<i>Peintures intérieures</i>	12
2.8.3	<i>Papiers peints.....</i>	12
2.8.4	<i>Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.).....</i>	12
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	12
2.9.1	<i>Equipements ménagers.....</i>	12
2.9.2	<i>Equipements sanitaires et plomberie.....</i>	12
2.9.3	<i>Equipements électriques.....</i>	13
2.9.4	<i>Chauffage, cheminées, ventilations</i>	13
2.9.5	<i>Equipement intérieur des placards et pièces de rangement</i>	14
2.9.6	<i>Equipement de télécommunication.....</i>	14
2.9.7	<i>Autres équipements</i>	14
3	ANNEXES PRIVATIVES	15
3.1	RANGEMENTS EXTERIEURS.....	15
3.1.1	<i>Murs et cloisons</i>	15
3.1.2	<i>Plafonds.....</i>	15
3.1.3	<i>Sols.....</i>	15
3.1.4	<i>Portes d'accès</i>	15
3.1.5	<i>Ventilation naturelle.....</i>	15
3.1.6	<i>Equipement électrique.....</i>	15
3.2	BOX ET PARKING COUVERT.....	15
3.2.1	<i>Murs ou cloisons</i>	15
3.2.2	<i>Plafonds.....</i>	15
3.2.3	<i>Sols.....</i>	15
3.2.4	<i>Porte d'accès.....</i>	15
3.2.5	<i>Ventilation naturelle.....</i>	15
3.2.6	<i>Equipement électrique.....</i>	15
3.3	PARKINGS EXTERIEURS	15
3.3.1	<i>Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)</i>	15
3.3.2	<i>Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel).....</i>	15
3.3.3	<i>Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel).....</i>	15
3.3.4	<i>Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel).....</i>	15
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	16
4.1	HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	16
4.1.1	<i>Sols.....</i>	16
4.1.2	<i>Parois.....</i>	16
4.1.3	<i>Plafonds.....</i>	16
4.1.4	<i>Eléments de décoration</i>	16

<p>NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde</p>
--

4.1.5	<i>Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble</i>	16
4.1.6	<i>Boîte aux lettres et à paquets</i>	16
4.1.7	<i>Tableau d'affichage</i>	16
4.1.8	<i>Chauffage</i>	16
4.1.9	<i>Equipement électrique</i>	16
4.2	CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE	16
4.2.1	<i>Sols</i>	16
4.2.2	<i>Murs</i>	16
4.2.3	<i>Plafonds</i>	16
4.2.4	<i>Eléments de décoration</i>	16
4.2.5	<i>Chauffage</i>	16
4.2.6	<i>Portes</i>	16
4.2.7	<i>Equipement électrique</i>	16
4.3	CIRCULATIONS DU SOUS-SOL	16
4.3.1	<i>Sols</i>	16
4.3.2	<i>Murs</i>	17
4.3.3	<i>Plafonds</i>	17
4.3.4	<i>Portes d'accès</i>	17
4.3.5	<i>Rampes d'accès pour véhicules</i>	17
4.3.6	<i>Equipement électrique</i>	17
4.4	CAGES D'ESCALIERS	17
4.4.1	<i>Sols des paliers</i>	17
4.4.2	<i>Murs</i>	17
4.4.3	<i>Plafonds</i>	17
4.4.4	<i>Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse</i>	17
4.4.5	<i>Chauffage, ventilation</i>	17
4.4.6	<i>Eclairage</i>	17
4.5	LOCAUX COMMUNS	17
4.5.1	<i>Garages à bicyclettes, voitures d'enfants</i>	17
4.5.2	<i>Buanderie collective</i>	17
4.5.3	<i>Séchoir collectif</i>	17
4.5.4	<i>Locaux d'entretien</i>	17
4.5.5	<i>Locaux sanitaires</i>	17
4.6	LOCAUX SOCIAUX	17
4.6.1	<i>Salle de bricolage</i>	17
4.6.2	<i>Salle de jeux et de réunions</i>	17
4.7	LOCAUX TECHNIQUES	18
4.7.1	<i>Local de réception des ordures ménagères</i>	18
4.7.2	<i>Chaufferie</i>	18
4.7.3	<i>Sous-station de chauffage</i>	18
4.7.4	<i>Local des surpresseurs</i>	18
4.7.5	<i>Local transformateur E.D.F.</i>	18
4.7.6	<i>Local machinerie ascenseur</i>	18
4.7.7	<i>Local ventilation mécanique</i>	18
4.8	CONCIERGERIE	18
4.8.1	<i>Composition du local</i>	18
4.8.2	<i>Equipement divers</i>	18
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	19
5.1	ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES	19
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	19
5.2.1	<i>Equipement thermique de chauffage</i>	19
5.2.2	<i>Service d'eau chaude</i>	19
5.3	TELECOMMUNICATIONS	19
5.3.1	<i>Téléphone</i>	19
5.3.2	<i>Antennes TV et radio</i>	19
5.4	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	19
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	19

<p>NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde</p>
--

5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	19
5.6.1	Comptages généraux.....	19
5.6.2	Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau.....	19
5.6.3	Colonnes montantes.....	20
5.6.4	Branchements et comptages particuliers.....	20
5.7	ALIMENTATION EN GAZ.....	20
5.7.1	Colonnes montantes.....	20
5.7.2	Branchement et comptages particuliers.....	20
5.7.3	Comptages des services généraux.....	20
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	20
5.8.1	Comptages des services généraux.....	20
5.8.2	Colonnes montantes.....	20
5.8.3	Branchement et comptages particuliers.....	20
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	21
6.1	VOIRIE ET PARKINGS	21
6.1.1	Voirie d'accès.....	21
6.1.2	Trottoirs.....	21
6.1.3	Parkings visiteurs.....	21
6.2	CIRCULATION DES PIETONS.....	21
6.2.1	Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours.....	21
6.3	ESPACES VERTS.....	21
6.3.1	Terrasse.....	21
6.3.2	Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.....	21
6.3.3	Engazonnement.....	21
6.3.4	Arrosage.....	21
6.3.5	Bassins décoratifs.....	21
6.3.6	Chemins de promenade.....	21
6.4	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	21
6.4.1	Sol.....	21
6.4.2	Equipements.....	21
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	21
6.5.1	Signalisation de l'entrée de l'immeuble.....	21
6.5.2	Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres.....	21
6.6	CLOTURE.....	21
6.6.1	Des jardins privatifs.....	21
6.6.2	Avec les propriétés voisines.....	22
6.7	RESEAUX DIVERS	22
6.7.1	Eau.....	22
6.7.2	Gaz.....	22
6.7.3	Electricité (poste de transformation extérieur).....	22
6.7.4	Postes d'incendie, extincteurs.....	22
6.7.5	Egouts.....	22
6.7.6	Epuration des eaux.....	22
6.7.7	Télécommunications.....	22
6.7.8	Drainage du terrain.....	22
6.7.9	Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux.....	22
7	DIVERS.....	23

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Implantation et piquetage de la construction conforme au permis de construire.

Décapage de la terre végétale sur 20 cm environ sur l'emprise de la construction projetée.

Terrassements en rigole sur l'emprise pour semelles de fondations de largeur et de profondeur en fonction de l'étude de sol et de structure.

Remblais d'excédents de fouilles entre les parois de terre et les maçonneries de fondation.

Régalage des excédents de terre ou évacuation suivant le profil du nivellement général.

1.1.2 Fondations

Selon le rapport de sol propre à chaque opération, les fondations pourront être de type :

- Fondations superficielles :
Semelles filantes ou isolées descendues au bon sol sur 5 cm de béton de propreté minimum.
- Fondations semi profondes :
Longrines en béton armé reposant sur des semelles isolées en tête de puits en gros béton descendus au bon sol.
- Fondations profondes :
Longrines en béton armé reposant sur des casques en béton armé sur des pieux ou micro pieux.

Des fers sont laissés en attente pour les raidisseurs verticaux et poteaux déterminés par l'étude structure.

Les caractéristiques de dimensionnement et de composition sont déterminées suivant les plans de la construction, l'étude du bureau d'études techniques béton armé et les besoins spécifiques conformément à la réglementation en vigueur.

Les terres extraites sont réemployées sur le site ou évacuées. Les fouilles sont exécutées en pleine masse avec exécution de terrassements complémentaires pour fondations et fosses techniques diverses.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet.

1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet.

1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

Les façades sur rues et sur jardins seront réalisées en parpaings de 20 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages haut et bas.

Les façades recevront en finition un enduit monocouche projeté finition « gratté » selon permis de construire. Le coloris des revêtements est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée de 10 mm.

1.2.3 Murs pignons

Les murs de pignons extérieurs sont réalisés en parpaings de 20 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages haut et bas.

Les pignons recevront en finition un enduit monocouche projeté finition « gratté » selon permis de construire. Le coloris des revêtements est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée de 10 mm.

1.2.4 Murs mitoyens

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)
Sans objet.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)
Les murs de refends sont réalisés en parpaings pleins de 20 cm d'épaisseur, enduit sur une face et doublage par plaque de plâtre et revêtus d'un complexe phonique (d'épaisseur et de performance conforme à la réglementation).

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs
- entre locaux privatifs contigus :
Les murs ou cloisons sont réalisés en ossature séparative à ossature double SAD 180 selon prescriptions du Maître d'œuvre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant
Suivant les études structure et thermique, les planchers seront réalisés en prédalles avec dalles de compression ou en poutrelles précontraintes et hourdis béton avec dalle de répartition en béton ou dalle pleine de 20 cm d'épaisseur pour le plancher du rez-de-chaussée et 20 cm pour le plancher haut du niveau 1.

1.3.2 Planchers sous terrasse
Sans objet

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés
Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Sans objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre à structure alvéolaire ou similaire.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre à structure alvéolaire ou similaire.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

- Escalier commun :

Sans objet

- Escaliers privatifs :

Escalier en bois exotique avec limons, comprenant poteau droit et balustre droit en main.

1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Sans objet.

1.6.3 Conduits d'air frais

Les arrivées d'air frais des locaux ventilés sont réalisées en gaines en polychlorure de vinyle (PVC) de dimensions conformes aux débits imposés par la réglementation.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Gouttières pendantes, posées sur crochets selon prescriptions du Maître d'Œuvre et suivant permis de construire.

Descentes des eaux pluviales en façades par tuyaux, comprenant éléments droits, coudes divers et regards en pied de chute, selon permis de construire.

Les coloris seront conformes au calepin des couleurs du permis de construire.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Vidange des appareils sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 40 mm et connections au réseau unique des eaux vannes/eaux usées.

Evacuation des eaux usées des sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 100 mm jusqu'à l'attente au droit du bâtiment.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

1.7.4 Branchements aux égouts

Eaux usées :

Depuis les sorties en attente au droit de la façade du bâtiment jusqu'au collecteur principal public sous chaussée : tuyaux PVC diamètre 100 mm et branchement à l'égout.

Eaux pluviales :

Depuis les sorties en attente et des regards en pied de chutes au droit de la façade jusqu'au réseau public : tuyaux PVC diamètre 100 mm

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente : en fermettes industrielles, traitées fongicide et insecticide, suivant plan de charpente.

Saillies de toit : Caisson en pied de toiture habillé en PVC de couleur conforme au permis de construire.

Couverture : Couverture construction principale ardoise artificielle selon permis de construire.

Couverture locaux annexes : Sans objet

Accessoires : Tuiles faitières, chatière pour ventilation et rives.

Fenêtre de toit (le cas échéant) : Sans objet.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Sur les annexes et autres localisations suivant plans de vente et permis de construire : étanchéité de type

Paradienne, membrane PVC ou similaire posée sur panneau OSB.

Accessoires : Sorties de toit adaptées (boîtes à eau, trop plein et couvertines)

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

La ventilation des combles est assurée par des chatières de ventilation.

La ventilation des locaux et autres conduits sont raccordés en toiture par des sorties de toit.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

- Pièces situées au rez-de-chaussée :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm ou équivalent peintes en blanc.

- Pièces situées à l'étage :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm ou équivalent peintes en blanc.

En ce qui concerne les placards des pièces principales, la nature du sol est identique à celle de la pièce desservie. Le calepinage sera réalisé à la seule discrétion du Maître d'oeuvre.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Pour les salles d'eau situées au rez-de-chaussée : Revêtements de sol traités en Carrelage 43 x 43 cm ou équivalent – pose collée.

Plinthes assorties.

Teinte choisie par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre.

Pour les cuisines : Revêtements de sol traités en revêtement PVC dito séjours

Pour les pièces d'eau situées à l'étage : Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée.

Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre.

Plinthes sapin en 70 x 10 mm ou équivalent peintes en blanc.

Le calepinage sera réalisé à la seule discrétion du Maître d'oeuvre.

2.1.3 Sols des balcons, loggias et séchoirs

Sans objet.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Carreaux de faïence murale format 25 x 40, 20x40 cm ou équivalent, coloris selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre :

- Au pourtour de la douche/baignoire sur une hauteur de 200 cm à partir du niveau de sol.
- Crédence au-dessus des lavabos, des éviers, compris retour le cas échéant : hauteur 50 cm

Le calepinage sera réalisé à la seule discrétion du Maître d'oeuvre.

2.2.2 Revêtements muraux dans autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Les plafonds situés sous les planchers des parties habitables sont réalisés en plaques de plâtre de 13 mm fixées sur un contre-lattage métallique.

A l'étage, les plafonds sous charpente sont exécutés en plaques de plâtre, posées sur ossature métallique. Les plafonds sont doublés par une isolation, conforme à l'étude thermique.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

2.3.4 Sous face des balcons

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) de couleur blanche selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Prises d'air frais - débit suivant réglementation en matière de ventilation des appartements d'habitation – placées dans les menuiseries.

Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) de couleur blanche selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Prises d'air frais - débit suivant réglementation en matière de ventilation des appartements d'habitation – placées dans les menuiseries.

Les vitrages des fenêtres de salle de bain et salle d'eau seront dépolis.

Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire) :

Les volets roulants sont en PVC avec coffre et manœuvré par manivelle, selon prescriptions du Maitre d'Oeuvre.

2.5.2 Pièces de service

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire) :

Les volets roulants sont en PVC avec coffre et manœuvré par manivelle, selon prescriptions du Maitre d'Oeuvre.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisserie et bâtis

Huisseries en bois.

2.6.2 Portes intérieures

Portes isoplanes à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, dimensions 205 x 83 cm ou équivalent, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Quincaillerie :

- Portes intérieures : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.
- Portes de chambre : pêne dormant demi-tour et clé.
- Portes de salle d'eau et sanitaires : bec de cane à condamnation.
- Porte de communication : bec de cane.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

La porte palière est constituée d'un dormant en acier peint ou galvanisé double face ou en bois peint, d'un ouvrant à recouvrement constitué de deux coquilles en acier galvanisé double face, avec un cadre intérieur inerte en matériau reconstitué, à une âme composite résistante au feu, d'affaiblissement acoustique et thermique élevé, équipé d'une serrure de sûreté à mortaiser trois points à pènes sortants, d'un ferrage assuré par 4 paumelles.

Quincaillerie :

- Porte : bec de cane avec serrure à cylindre.

2.6.5 Portes de placards

Les portes de placards sont de type panneaux coulissants toute hauteur, rail haut et bas, mélaminés blancs, pour les façades à deux vantaux de dimensions supérieures à 1 mètre.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

Pour les largeurs de placards inférieures à 1 mètre, les portes de placards sont de type isoplane à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, à un vantail ouvrant à la française, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Dimensions suivant emplacement et adaptations techniques nécessaires

Quincaillerie :

- Portes battantes de placards : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillages

Des compensateurs esthétiques sont prévus de part et d'autre des portes de placards.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barre d'appuis

Sans objet

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet

2.7.3 Ouvrages divers

Un auvent métallique avec protection translucide sera positionné au-dessus de la porte d'entrée, suivant permis de construire.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURE

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Les fenêtres et portes fenêtres en polychlorure de vinyle (PVC) seront livrées aspect fini en blanc à l'extérieur et à l'intérieur, selon permis de construire.

Appuis de fenêtre en aluminium laqué, suivant permis de construire.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Les portes d'entrée sont peintes de 2 couches de peinture glycéro (coloris selon permis de construire).

Les volets sont en Polychlorure de vinyle (PVC) livrés aspect fini.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet.

2.8.1.4 Sur enduit, habillages en bois, staffs ou autres et murs.

Toutes les pièces apparentes de charpente sont peintes de deux couches de peinture acrylique (coloris selon permis de construire).

2.8.1.5 Sur béton

Sans objet.

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde</p>

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiserie

Peinture blanche en deux couches avec finition satinée sur l'ensemble des menuiseries, à l'exception de l'escalier.
Lasure incolore deux couches sur l'ensemble de l'escalier.

2.8.2.2 Sur murs

Sur les murs, peinture acrylique blanche en deux couches avec finition velours finition B selon DTU.

2.8.2.3 Sur plafonds

Peinture blanche en deux couches avec finition mate
type B selon DTU.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sans objet

2.8.3 Papiers peints

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet

2.8.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1 Sur murs

Sans objet

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

2.8.4.2 Sur plafonds
Sans objet

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers
2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie
Sans objet.

2.9.1.2 Appareils et mobilier
Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets
Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge
Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide
La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle ou en apparent pour le cuivre. (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage
Sans objet

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle
La production de l'eau chaude sanitaire est assurée par une pompe à chaleur aérothermiques (PAC air/eau), conformément à l'étude thermique.
La distribution de l'eau est assurée par des conduites en polyéthylène réticulé encastrées ou passées entre la dalle de l'étage et les plafonds du rez-de-chaussée, ou dans les cloisons de distribution.

2.9.2.4 Evacuations
Les collecteurs de vidanges des eaux usées vannes sont exécutés en tubes en Polychlorure de vinyle (PVC). Ils sont sortis à l'extérieur et laissés en attente au droit du bâtiment.
Canalisations encastrées dans les dalles au rez-de-chaussée et étage

2.9.2.5 Distribution de gaz
Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente
Une alimentation et une évacuation pour lave-linge et/ou lave-vaisselle sont prévues dans la cuisine et la salle de bains selon les plans.

2.9.2.7 Appareils sanitaires
Tous les appareils sanitaires sont conformes à la norme française (NF)
Douche : les douches du RdC seront traitées en douche à l'italienne en carrelage antidérapant, y compris douchette, flexible, mitigeur et barre de fixation, selon réglementation PMR.
Baignoire : en acier émaillé blanc (dimensions 160 x 70 ou équivalent)
Lavabo RdC : Les salles d'eau au Rez de chaussée sont équipées d'un lavabo sur colonne – grès émaillé blanc
Meuble SdB R+1 : Les salles d'eau étage sont équipées d'un meuble vasque de salle de bain de 60 cm avec portes en partie basse et d'un miroir et une applique LED
Cuvette toilette : cuvette en grès émaillé blanc avec réservoir en grès émaillé blanc à 2 vitesses.

2.9.2.8 Robinetterie
L'ensemble des robinetteries est de type mitigeuse conforme à la norme française (NF).
Les réservoirs des toilettes sont équipés d'un robinet d'arrêt.

2.9.2.9 Accessoires divers
Robinet de puisage : sans objet
Baignoire : Une pomme de douche type téléphone avec flexible est prévue pour la baignoire.
Douche : Un support réglable est prévu pour la pomme de douche.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Disjoncteur différentiel fourni et posé par le concessionnaire.

Dispositif de protection différentiel 30 mA pour salles de bains et prises de courants.

Coupure de protection divisionnaire.

Borne de terre.

Panneau de commande et de répartition : panneaux groupés préfabriqués, en saillie, placés en gaine technique.

Circuits foyers lumineux avec douilles DCL (dispositif de connections lumineuse) 1.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuits prises de courant Confort, lave-vaisselle, machine à laver 2.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuit plaque de cuisson 4 mm² protégé par dispositif 20 A + terre.

Circuit four 6 mm² protégé par dispositif 32 A + terre.

Canalisations encastrées dans les logements, et sous fourreaux apparents dans les celliers,

annexes et locaux vélos. Fourreau compris câblage sous toiture pour télévision.

Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée

Un point lumineux au-dessus des lavabos et évier dans les pièces d'eau.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Puissance à desservir : selon demande de l'utilisateur auprès du concessionnaire.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Selon norme française NFC 15-100 (version en vigueur).

Nombre et implantation des équipements selon plan.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Les portes d'entrée sont équipées d'un carillon électrique et bouton poussoir au droit de la porte palière.

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

La production de chaleur est assurée par une pompe à chaleur aérothermiques (PAC air/eau).

Le transport des calories est assuré par une installation bi tube réalisée en tube polyéthylène réticulé encastré ou apparent en cuivre selon prescriptions du Maître d'œuvre.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de - 5°C

La température de chaque appartement est réglée à l'aide d'un thermostat d'ambiance électronique et programmable et de robinets thermostatiques dans les pièces ou la réglementation en vigueur l'impose.

Les températures sont conformes aux chapitres 5 et 6 des règles Th-D

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Les radiateurs sont en panneau acier. Ils sont prévus dans toutes les pièces principales, ainsi que les salles d'eau RdC et cuisines.

Les salles de bains à l'étage sont équipées de radiateurs sèche serviette.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Le principe général de la ventilation pour les appartements est celui d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable individuelle (performance conforme à l'étude thermique) avec bouches d'aspirations en pièces humides et entrée d'air par les menuiseries en partie haute dans les pièces sèches.

L'ensemble de l'installation a un fonctionnement permanent obligatoire.

L'extraction de l'air vicié est assurée dans les pièces humides par des bouches d'aspiration placées en partie haute. Les débits extraits dans chacune des pièces sont conformes à la réglementation en vigueur.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les arrivées d'air frais sont assurées par des grilles de ventilation fixées sur les vantaux des fenêtres des pièces sèches. La taille et le nombre de ces grilles sont conformes à la réglementation.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Les penderies et vestiaires sont équipés d'une étagère en bois aggloméré mélaminé blanc avec une tringle.

Les rangements sont équipés d'une étagère en bois aggloméré mélaminé blanc.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 Equipement de télécommunication

2.9.6.1 Radio TV

Deux prises TV (une dans le séjour et une dans la chambre parentale) sont prévues et raccordées à une antenne commune située dans les combles, assurant la réception des chaînes TNT. Les prises seront distribuées par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages maçonnés ou dans les cloisons sèches.

2.9.6.2 Téléphone

Une prise RJ45 est installée dans chaque pièce principale. L'ensemble de l'installation est laissé en attente de raccordement par le concessionnaire dans le coffret DTI de chaque logement.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Sans objet.

2.9.7 Autres équipements

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 RANGEMENTS EXTERIEURS

3.1.1 Murs et cloisons

Les murs des annexes accolées aux bâtiments principaux sont réalisés en parpaings de 15 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages haut et bas.

Ils recevront en finition un enduit monocouche projeté finition « gratté ». Le coloris des revêtements est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

Les faces en façades extérieures recevront en finition un enduit monocouche projeté finition « grattée ». Le coloris de l'enduit est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.
La face intérieure est laissée brute.

3.1.2 Plafonds

Brut de charpente et de couverture

3.1.3 Sols

Dalle béton finition brute

3.1.4 Portes d'accès

Porte métallique recouverte à l'extérieur par deux couches de peinture glycéro satinée de couleur conforme au permis de construire.

3.1.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique

Les annexes accolées aux bâtiments principaux sont équipées d'un point lumineux.
Les autres annexes ne sont pas équipées de points lumineux.

3.2 BOX ET PARKING COUVERT

3.2.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.2.2 Plafonds

Sans objet.

3.2.3 Sols

Sans objet.

3.2.4 Porte d'accès

Sans objet.

3.2.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.2.6 Equipement électrique

Sans objet

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)

Voie d'accès aux parkings et places de parkings réalisés en enrobé ou béton balayé ou revêtement perméable selon permis de construire.

3.3.2 Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel)

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde</p>

Traçage selon plan permis de construire.

3.3.3 Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel)

Traçage au sol de la place de stationnement.

3.3.4 Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel)

Sans Objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

- 4.1.1 Sols
Sans objet.
- 4.1.2 Parois
Sans objet.
- 4.1.3 Plafonds
Sans objet.
- 4.1.4 Eléments de décoration
Sans objet.
- 4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble
Sans objet.
- 4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets
Sans objet
- 4.1.7 Tableau d'affichage
Sans objet.
- 4.1.8 Chauffage
Sans objet.
- 4.1.9 Equipement électrique
Sans objet.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

- 4.2.1 Sols
Sans objet
- 4.2.2 Murs
Sans objet.
- 4.2.3 Plafonds
Sans objet
- 4.2.4 Eléments de décoration
Sans objet.
- 4.2.5 Chauffage
Sans objet.
- 4.2.6 Port
Sans objet.
- 4.2.7 Equipement électrique
Sans objet.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

- 4.3.1 Sols
Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

4.3.2 Murs
Sans objet.

4.3.3 Plafonds
Sans objet.

4.3.4 Portes d'accès
Sans objet.

4.3.5 Rampes d'accès pour véhicules
Sans objet.

4.3.6 Equipement électrique
Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers
Sans objet.

4.4.2 Murs
Sans objet.

4.4.3 Plafonds
Sans objet.

4.4.4 Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la
paillasse
Sans objet.

4.4.5 Chauffage, ventilation
Sans objet.

4.4.6 Eclairage
Sans objet.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Garages à bicyclettes, voitures d'enfants
Sans objet

4.5.2 Buanderie collective
Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif
Sans objet.

4.5.4 Locaux d'entretien
Sans objet.

4.5.5 Locaux sanitaires
Sans objet.

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde</p>

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet.

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères (Bâtiment A)

Sans objet

4.7.2 Chaufferie

Sans objet.

4.7.3 Sous-station de chauffage

Sans objet.

4.7.4 Local des surpresseurs

Sans objet.

4.7.5 Local transformateur E.D.F.

Sans objet.

4.7.6 Local machinerie ascenseur

Sans objet.

4.7.7 Local ventilation mécanique

Sans objet.

4.8 CONCIERGERIE

4.8.1 Composition du local

Sans objet.

4.8.2 Equipement divers

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Sans objet.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Equipement thermique de chauffage

Sans objet. 5.2.1.1 Production de chaleur

Sans objet. 5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet. 5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet. 5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet. 5.2.1.5 Colonnes montantes

5.2.2 Service d'eau chaude

Sans objet. 5.2.2.1 Production d'eau chaude

Sans objet. 5.2.2.2 Réservoirs

Sans objet. 5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Sans objet. 5.2.2.4 Comptage général

Sans objet. 5.2.2.5 Colonnes montantes

5.3 TELECOMMUNICATIONS

Sans objet. 5.3.1 Téléphone

Antenne TV dans les combles. 5.3.2 Antennes TV et radio

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Sans objet.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

Sans objet. 5.6.1 Comptages généraux

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau
Selon prescription du Maître d'œuvre (Moe)

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

5.6.3 Colonne montante
Sans objet

5.6.4 Branchement et comptage particuliers

Toutes les traversées de planchers seront réalisées par passages sous fourreaux.
Depuis les coffrets implantés en façade.

Le réservataire aura à faire et à prendre à sa charge la demande de pose et d'abonnement des compteurs. Le réservant aura à assurer la mise en œuvre et la coordination liés à cette pose (identification des arrivées, accès aux logements...).

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonne montante
Sans objet.

5.7.2 Branchement et comptage particuliers
Sans objet.

5.7.3 Comptage des services généraux
Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptage des services généraux
Sans objet

5.8.2 Colonne montante
Sans objet.

5.8.3 Branchement et comptage particuliers
Depuis les coffrets implantés en façade.

La pose des compteurs et la mise en service groupée de ceux-ci seront prises en charge par le réservant. A la suite, le réservataire aura à s'acquitter de la demande d'abonnement et des frais qui y sont liés, compris ceux relatifs à la première ouverture de compteur.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.2 Trottoirs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.3 Parkings visiteurs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Terrasse

Sans objet

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Les clôtures sont doublées d'une haie végétale selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

Les platebandes au droit des allées d'accès aux bâtiments sont composées d'arbustes variés plantés sur paillage de copeaux de bois selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.3 Engazonnement

L'engazonnement se fera à partir des terres du site sans aucun apport extérieur quelle qu'en soit la nature. Les travaux seront effectués à la saison appropriée par tranche de 6 lots.

6.3.4 Arrosage

Sans objet.

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6 Chemins de promenade

Sans objet.

6.3.7 Autres

Sans objet.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Sans objet.

6.4.2 Equipements

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Applique murale reliée au tableau de chaque logement.

6.5.2 Signalisation côté Jardin

Sans objet.

NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde

6.5.3 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.6 CLOTURE

6.6.1 Des jardins privatifs

Clôture par grillage souple à maille soudée plastifié vert, hauteur 1m20, doublée d'une haie ; implantation selon plan permis de construire.

Les clôtures seront en retrait des limites de propriété d'environ 80cm.

Un passage de 0.10 m à 0.20 m sera laissé pour laisser passer la petite faune.

6.6.2 Avec les propriétés voisines

Dans le cas de clôture inexistante en périphérie d'opération, il sera réalisé une clôture par grillage souple à maille soudée plastifié vert, hauteur 1m20, doublée d'une haie ; implantation selon plan permis de construire.

Un passage de 0.10 m à 0.20 m sera laissé pour laisser passer la petite faune.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.2 Gaz

Sans objet.

6.7.3 Electricité (poste de transformation extérieur)

Entre les bornes du disjoncteur et la canalisation du distributeur.

6.7.4 Postes d'incendie, extincteurs

Sans objet.

6.7.5 Egouts

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Les canalisations pour le réseau téléphonique seront réalisées en conformité avec les règlements du concessionnaire.

Elles seront constituées de tubes PVC, posés en nappe et reliant les chambres de tirage des différents modèles normalisés. Les branchements seront réalisés jusqu'aux constructions.

6.7.8 Drainage du terrain

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Les eaux pluviales des maisons seront raccordées au réseau public par des canalisations dont certaines cheminent en partie arrière des parcelles.

Des noues et bassins d'infiltration des eaux pluviales sont créés sur l'opération pour gérer les eaux pluviales du site, suivant repérage du permis de construire

Chaque parcelle dispose d'un massif enterré et d'un réseau pour la gestion des eaux pluviales et l'infiltration à la parcelle.

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

<p style="text-align: center;">NOTICE DESCRIPTIVE QUEVERT / Le Clos Verde</p>
--

7 DIVERS

En fonction des impératifs techniques, réglementaires, esthétiques et d'approvisionnement, la Société se réserve le droit d'intervenir et de modifier les indications portées sur les plans ainsi que les équipements (notamment en ce qui concerne la marque des appareils et leur emplacement) sans que ces modifications ne viennent altérer la qualité et la substance de l'ouvrage.

L'acquéreur devra souscrire, dès le jour de prise de possession, un contrat de mise en service et d'entretien pour les pompes à chaleur selon les logements.

Les prestations de la présente notice (notamment en ce qui concerne l'isolation, la VMC, la pompe à chaleur ...) sont susceptibles d'être modifiées en fonction des prescriptions imposées par l'étude thermique afin d'obtenir le classement RE2020.

DEMARCHES ET FRAIS COMPLEMENTAIRES

1) Branchements et compteurs

La demande de pose de compteur aux réseaux ENEDIS, GRDF, eau potable et Orange sera à réaliser par l'acquéreur. A ce titre, l'acquéreur aura à s'acquitter des frais liés à la fourniture et à la pose des différents compteurs.

Les frais de mise en service et d'abonnement auprès des différents concessionnaires seront également à la charge de l'acquéreur.

2) Association Syndicale Libre.

Au titre de la participation aux frais de l'Association Syndicale Libre pendant la période intérimaire (nettoyage des voiries, des réseaux et des espaces verts, mise à disposition des bennes, consommation d'éclairage public, frais d'acte, etc. ...), l'acquéreur aura à régler une somme forfaitaire de 750 € le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

3) Boîte aux lettres

La fourniture et la pose de la boîte aux lettres sont à la charge du promoteur constructeur. Elle devra être aux normes PTT, de couleur au choix du maître d'œuvre, et posé en limite de propriété dans le coffrage type poteau/poutre ou en boîtes aux lettres collectives groupées, conformément au permis de construire.

Fait à _____ le _____

RESERVANT

RESERVATAIRE